RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Décision du - 4 SEP. 2017

portant désignation des responsables des budgets opérationnels au titre du programme « Économie et développement durable des entreprises agricoles, agro-alimentaires et forestières »

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Décide :

Article 1er

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des budgets opérationnels au titre du programme « Économie et développement durable des entreprises agricoles, agro-alimentaires et forestières » sont désignés selon la répartition mentionnée à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Sont abrogées les décisions du 10 juin 2016 portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Forêt » et au titre du programme « Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires ».

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le – 4 SEP. 2017

La Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Catherine GERLAIN-LANFELLE

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises,

Annexe

RESPONSABLE DE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME	NUMÉRO DU BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME
Chef du service Gouvernance et Gestion de la PAC	0149-C001